



Échéances électorales 2017 :

Près de 4,3 millions d'inscrits sur les listes électorales

Au 15 février 2017, selon des données provisoires, 4 251 000 Français des Hauts-de-France sont inscrits sur les listes électorales. Cet électorat a des caractéristiques assez proches de la population régionale des 18 ans ou plus. Au cours de l'année 2016, le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales a augmenté de 25 000 personnes, soit une progression de 0,6 %. La perspective des scrutins présidentiel et législatif a incité plus de personnes à s'inscrire ou se réinscrire qu'en 2015.

Antoine VAN ASSCHE

Au 15 février 2017, un peu moins de 4,3 millions de personnes de nationalité française sont inscrites sur les listes électorales dans les Hauts-de-France, soit 9,3 % des électeurs de France (*figure 1*). Les Hauts-de-France sont la 4^e région en nombre d'électeurs derrière la Nouvelle-Aquitaine et devant l'Occitanie. Dans la région, 4,4 millions de Français ont 18 ans ou plus. L'électorat des Hauts-de-France présente des caractéristiques proche de la population régionale des 18 ans ou plus.

Plus de 3 électeurs sur 4 inscrits dans une unité urbaine

Dans les Hauts-de-France, 77,1 % des électeurs sont inscrits dans une unité urbaine, soit 1,5 point de plus que la moyenne nationale.

1 4,3 millions d'électeurs dans les Hauts-de-France.

Nombre d'électeurs par région entre le 1^{er} mars 2016 et le 15 février 2017

Un électorat plus jeune que la moyenne nationale

L'électorat des Hauts-de-France est plus jeune que la moyenne nationale. Alors que la part des 18 à 25 ans de la région représente 13,5 % de la population française des plus de 18 ans, la part de ces jeunes parmi l'ensemble des inscrits sur les listes électorales est de 12,6 %. C'est 0,9 point de plus que la moyenne nationale. Les Hauts-de-France sont la deuxième région métropolitaine, derrière l'Île-de-France (13,1 %). Tandis que la part des 60 ans ou plus représente 28,5 % de la population régionale des 18 ans ou plus, la part de ces séniors dans l'électorat de la région représente 31,2 %, soit 3,7 points en deçà de la moyenne nationale. Cela positionne les Hauts-de-France au 14^e rang des régions (*figure 2*). En outre, 52,3 % des électeurs sont des femmes, ce qui situe la région dans la moyenne nationale (52,4 %). La Martinique, la Guadeloupe et Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent le trio de tête.

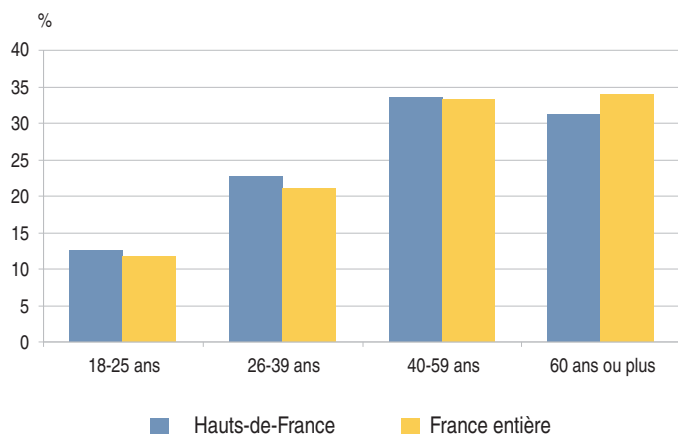
	Nombre d'électeurs au 15 février 2017	Poids de la région (%)	Évolution du 01/03/2016 au 15/02/2017	
			En nombre	En %
Auvergne-Rhône-Alpes	5 362 000	11,7	132 000	2,5
Bourgogne-Franche-Comté	1 988 000	4,4	14 000	0,7
Bretagne	2 450 000	5,4	48 000	2,0
Centre-Val de Loire	1 813 000	4,0	19 000	1,1
Corse	224 000	0,5	4 000	1,8
Martinique	297 000	0,7	1 000	0,3
Guadeloupe	288 000	0,6	4 000	1,4
Guyane	82 000	0,2	4 000	5,1
Grand Est	3 871 000	8,5	19 000	0,5
Hauts-de-France	4 251 000	9,3	25 000	0,6
Île-de-France	7 208 000	15,8	215 000	3,1
Normandie	2 396 000	5,2	15 000	0,6
Nouvelle-Aquitaine	4 315 000	9,4	85 000	2,0
Occitanie	4 171 000	9,1	92 000	2,3
Pays de la Loire	2 692 000	5,9	57 000	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 605 000	7,9	77 000	2,2
Mayotte	68 000	0,1	1 000	1,5
La Réunion	597 000	1,3	12 000	2,1
France entière	45 678 000	100,0	824 000	1,8

Note : les données de la révision 2016-2017 sont provisoires.
Champ : France.

Source : Insee, fichier électoral.

2 Un électorat relativement jeune

Répartition de l'électorat des Hauts-de-France par classe d'âge à l'issue de la révision 2016-2017



Note : données provisoires.

Source : Insee, Fichier électoral.

Cette concentration s'explique par l'urbanisation de la région puisque 78,9 % de la population régionale vit en zone urbaine. Les banlieues regroupent 43,7 % de l'électorat de la région, pour seulement 36,4 % en moyenne au niveau national. Cette proportion atteint 70,4 % pour l'Île-de-France.

25 000 électeurs de plus suite à la révision électorale

Au cours de l'année 2016, le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales a augmenté de 25 000 personnes, soit une progression de + 0,6 % (figure 3). Cette progression reste modeste par rapport à la tendance nationale (+ 1,8 %), mais elle est relativement conforme au rythme de croissance démographique de la région (+ 0,2 % en moyenne annuelle).

La révision des listes électorales dans les Hauts-de-France a conduit à l'inscription de 128 000 nouveaux électeurs et à la radiation de près de 103 000. Parmi les nouveaux inscrits, 71 000 jeunes atteindront l'âge électoral au plus tard la veille du premier tour de la présidentielle, et sont de ce fait inscrits d'office.

22 000 électeurs ont fait une démarche pour s'inscrire en 2016 pour la première fois. C'est 12 000 de plus que lors de la précédente révision électorale de 2015. Enfin, 35 000 électeurs se sont réinscrits après une période de non-inscription. C'est 20 000 de plus qu'en 2015. Ces fortes hausses s'expliquent par l'effet mobilisateur des scrutins de 2017, après une année 2016 sans élection nationale. ■

3 Bilan de la révision électorale 2016 - 2017

Région	Nombre d'électeurs au 15 février 2017	Évolution du 01/03/2016 au 15/02/2017		Inscriptions nouvelles ou après une période de non-inscription			Ensemble	Électeurs Sortant des listes
		En nombre	En %	Électeurs atteignant l'âge électoral	Autres électeurs s'inscrivant pour la première fois	Électeurs se réinscrivant après une période de non-inscription		
Hauts-de-France	4 251 000	25 000	0,6	71 000	22 000	35 000	128 000	103 000
France entière	45 678 000	824 000	1,8	716 000	383 000	463 000	1 562 000	738 000

Note : données provisoires.

Source : Insee, fichier électoral.

Définitions

Fichier électoral : conformément à la loi n° 46-1889 du 28 août 1946, reprise dans l'article L37 du code électoral, l'Insee est chargé de la tenue du fichier électoral. C'est à partir de ce fichier que sont assurés la mise à jour et le contrôle des listes électorales tenues par les communes. L'Insee assure ce contrôle en veillant à l'unicité d'inscription des électeurs dans un centre de vote et en communiquant aux communes des informations relatives aux pertes de capacités électorales qu'il reçoit des organismes compétents.

Champ de l'étude : porte sur les Français inscrits dans le fichier électoral d'une commune française, hors collectivités d'outre-mer. Les électeurs européens qui peuvent participer aux élections municipales et européennes sont exclus de cette étude.

Unité urbaine : est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale (Remarque : une agglomération multicommunale peut n'être constituée que de villes-centres).

Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Nadine Lhuillier

ISSN n° 2494-3606

© Insee 2017

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- Sébastien Durier et Guillaume Touré, " Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire ", *Insee Focus n°80*, mars 2017.
- Chantal Villette et Cyril Hervy, " Des échéances électorales légèrement moins mobilisatrices qu'en 2012 ", *Insee Focus n°79*, mars 2017.

